

Montréal, le 19 avril 2021

Par dépôt électronique (SDÉ)
et par courriel

À : Gazifère et les intervenants

Objet : Demande pour la fermeture réglementaire des livres pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour l'approbation du plan d'approvisionnement et pour la modification des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021 et du 1^{er} janvier 2022
Dossier R-4122-2020, Phase 3B

Tel qu'indiqué dans la correspondance du 13 avril 2021¹ de la Régie de l'énergie (la Régie), l'audience de la phase 3B du dossier mentionné en titre se tiendra à compter de **9 h, du 3 au 6 mai 2021 et, si nécessaire, les 10 et 11 mai 2021, par visioconférence avec l'application GoToMeeting**. Les participants sont invités à se joindre à l'application à **compter de 8h30** afin de s'assurer du bon fonctionnement de leur équipement. Les coordonnées de connexion à la visioconférence seront communiquées lors de la publication du calendrier d'audience.

En vue de préparer le calendrier d'audience, la Régie demande à chaque participant de lui transmettre les informations suivantes :

- le temps requis pour la présentation des faits saillants de la preuve;
- la liste des témoins;
- le temps prévu pour le contre-interrogatoire des témoins de Gazifère et des intervenants, ainsi que la répartition de ce temps entre les panels et les participants;
- le temps prévu pour la plaidoirie;
- si requis, la tenue d'un huis-clos et l'identification des sujets visés par ce dernier;
- tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience.

Enfin, la Régie demande que tous les participants lui indiquent s'ils entendent soulever des moyens préliminaires à l'audience, la nature de ces moyens et le temps estimé pour ce faire.

¹ Pièce [A-0051](#).

La Régie rappelle qu'elle s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité, dans la mesure du possible, afin de pallier les imprévus qui pourraient survenir dans le cadre de cette audience.

Les informations requises par la présente devront parvenir à la Régie, de la part de Gazifère, **au plus tard, le 23 avril 2021 à 12 h** et, de la part des intervenants, **au plus tard, le 28 avril 2021 à 12 h**.

Aux fins de l'audience, la Régie demande aux participants de s'assurer du respect des directives publiées dans le [Guide des participants à une audience par visioconférence devant la Régie de l'énergie](#).

Elle invite également les participants à consulter le [Guide technique GoToMeeting pour les participants à une audience à la Régie de l'énergie](#) afin de se familiariser avec le mode de connexion et les principales fonctions de GoToMeeting en vue d'une participation adéquate.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ml